

Transition énergétique

En douce, Bière s'est engagée mordicus pour les éoliennes

Une nouvelle convention signée entre un porteur de projet éolien et un Exécutif communal a été dévoilée. Les opposants dénoncent.

Erwan Le Bec

Un citoyen du coin, tenant à rester anonyme mais qu'on dira plutôt peu enclin à l'idée de voir tourner des éoliennes de la Société électrique des forces de l'Aubonne (SEFA) au-dessus de Bière, a porté plainte et demandé l'ouverture d'une enquête administrative au préfet de Morges, en début de semaine dernière. Une première dans le domaine pourtant déjà peu calme des projets éoliens vaudois.

«Un Exécutif a une marge de manœuvre, c'est normal. Mais pas celle de s'engager à soutenir un

projet éolien qui va impacter toute la région sans en référer au Conseil communal ou aux citoyens, note l'opposant. Quelle que soit notre opinion sur les éoliennes, au bout d'un moment, cette façon de faire ne va simplement pas.»

C'est ce qui ressort d'une convention signée entre les porteurs du projet éolien de Bière, à savoir la SEFA, la société Sol-E, une filiale des Forces motrices bernoises, ainsi que la Commune de Bière. Elle a été signée en octobre 2011 par l'ancien syndic et le secrétaire communal, sans que personne ou presque ne soit au courant, dénoncent les opposants.

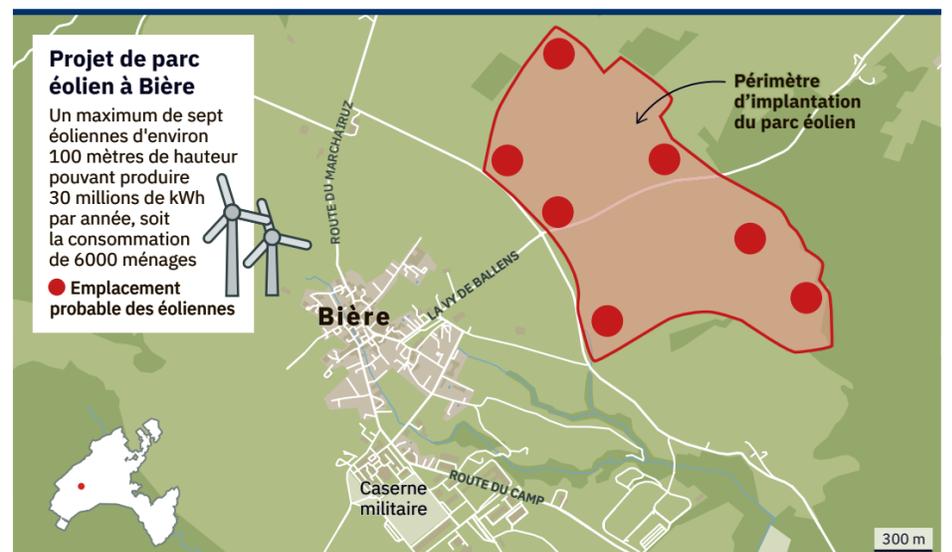
Édiles muets

Le Conseil a-t-il vraiment été tenu à l'écart des tractations? «Nous ne faisons aucun commentaire sur les éoliennes», se borne à répondre l'actuel syndic, Michel Dénéraz. Quant à son prédécesseur, signataire du contrat mais démissionnaire après une altercation en voiture avec des jeunes en février 2020, il n'a pas répondu à nos appels.

Cette nouvelle convention rendue publique fait suite à la divulgation par «24 heures» en août 2021 de contrats similaires signés à Sainte-Croix, Bavois ou encore Villars-le-Terroir. À la différence notable qu'à Bière, aucune clause ne stipule la confidentialité du document. «La SEFA a par ailleurs donné son accord pour qu'il soit transmis. Rien à dire, ils ont été corrects et transparents», souligne le président des opposants locaux, Patrick Badan, qui précise, en dehors du projet éolien, ne pas en vouloir à ladite société régionale. C'est à la Commune qu'il en veut. «Ce sont des méthodes à l'ancienne, ça ne passe plus», dit-il.

Engagements et rendements

La convention, comparée aux autres que l'on connaît à ce jour, est l'une de celles qui vont le plus loin en ce qui concerne le rôle de la Commune dans le futur projet. Cette dernière empochera 3% du chiffre d'affaires du parc par année, avec un plafond minimum. S'y ajoutent 2,5% par éolienne plantée



Graphique: I. Caudullo. Source: SEFA

sur des terres publiques, ainsi que des indemnités, par esprit d'équité, pour les autres propriétaires dont les lopins ne seront pas occupés par une hélice.

En échange, Bière se fait fort d'«obtenir l'ensemble des consentements et autorisations nécessaires pour la planification et la construction du parc». Elle promet de tout faire pour décrocher le permis de construire et collaborer avec les Communes voisines. Elle s'engage «à promouvoir le projet» et offre la garantie que le site ne sera laissé à aucun autre promoteur.

Suivent des clauses d'annulation, qui laissent une porte de sortie aux autorités locales, en cas de «motifs d'ordre politique». Pour

rappel, Villars-le-Terroir et Romande Énergie avaient été jusqu'à s'échanger des avis de droit lorsque les élus avaient changé d'avis.

Rien à cacher

Bière ne devrait donc pas finir au tribunal en cas de feu rouge aux hélices. «Ce document n'a jamais été fait dans cette optique», tempère l'actuel directeur de la SEFA, Laurent Balsiger, renvoyant l'Exécutif à sa propre politique de communication. «Nous n'avons jamais rien cherché à cacher, au contraire. La transparence, réunir tous les acteurs concernés, fait la force de notre projet, même si ça prend beaucoup de temps. Il faut replacer ce document dans son contexte,

une forte concurrence entre les sociétés. C'est la même procédure que pour un projet de plan de quartier: il est évident qu'il faut s'assurer du soutien de la Commune avant de lancer un projet et ses études.» Des mandats qui, dans ce type de projets, peuvent se chiffrer en millions. Il poursuit: «Au final, c'est tout de même le Conseil, voire la population, qui se prononce.»

À voir l'effet que pourra avoir la diffusion de la convention sur les votants, le cas échéant. Le calendrier reste toutefois inconnu. Les éoliennes de Bière n'en sont officiellement qu'à la préparation des premières études d'impact, suite aux résultats positifs des mesures de vent.

PUBLICITÉ

T store

24 heures

Tribune de Genève

Le Matin Dimanche

Bilan

F



Découvrez l'univers «Le Carrousel» et sa sélection d'objets pour enfants de qualité et silencieux.

Bénéficiez sans plus attendre des offres spéciales à prix attractifs pour nos abonnés.



Grande grue

Une grue en bois version XXL, avec ses manivelles pour déplacer le chariot sur la flèche, et monter ou baisser le treuil de levage.

Prix: CHF 99.90

Prix abonné: CHF 79.95



Escargot à formes couleur bois

Ce grand jouet en bois est multifonctionnel. Il peut être utilisé comme un jouet à tirer ou un jouet de construction.

Prix: CHF 56.90

Prix abonné: CHF 45.55

Toute notre sélection sur:
lecarrousel.tamedia.ch/fr
Commandez dès maintenant!